



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

## DECISION N° 2017 / 108

### portant délégation de signature en matière d'astreintes

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;

Vu le décret n° 2014-958 du 22 août 2014 portant dérogations aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certains personnels de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu le décret du 6 novembre 2014 portant nomination de M. Daniel Bursaux, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts en qualité de directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu l'arrêté du 22 août 2014 pris pour l'application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat en ce qui concerne certains personnels de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

### décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : pour les besoins du service, délégation pour signer les actes de la mise en astreinte d'agents placés sous leur autorité est donnée à :

<b>Directions :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Sylvain Latarget, directeur général adjoint</li><li>- M. François Baudet, secrétaire général</li><li>- Mme Magali Stoll, directrice des programmes de défense et de l'espace</li><li>- M. Pascal Chambon, directeur des services et du système d'information</li><li>- M. Jean-Luc Cousin, directeur adjoint des services et du système d'information</li><li>- M. Philippe Gerbe, directeur de la production des référentiels</li><li>- M. Didier Moisset, directeur adjoint de la production des référentiels</li></ul>	<b>Direction de la production des référentiels :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Sylvain Airault, chef du service de l'imagerie et de l'aéronautique</li><li>- M. Laurent Cunin, chef adjoint du service de l'imagerie et de l'aéronautique</li><li>- M. Pierre Kermaïdic, chef adjoint du service de la composante parcellaire</li><li>- M. Elias Ababou, chef du service IGN Sologne</li><li>- M. Thierry Person, chef du service de géodésie et nivellement</li></ul>
--	---

<b>Secrétariat général :</b> - M. Patrick Leboeuf, chef du service de la logistique - M. Patrick Jaubertie, chef adjoint du service de la logistique	<b>Direction des services et du système d'information :</b> - M. Raphaël Aurus, chef du service support et exploitation du système d'information
<b>Direction des programmes de défense et de l'espace :</b> - M. Roland Gachet, chef du service IGN Espace - Mme Martine Dupuis, cheffe adjointe du service IGN Espace - M. Nicolas Lesage, chef du service des programmes d'appui au ministère de la défense	

**Article 2 :** la décision n ° 2016 / 475 du 7 octobre 2016 est abrogée.

**Article 3 :** la présente décision sera publiée sur le site intranet de l'IGN.

Fait à Saint-Mandé, le 24 février 2017

Publiée le 24 février 2017

*Bursaux*

Daniel Bursaux